Image not found or type unknown

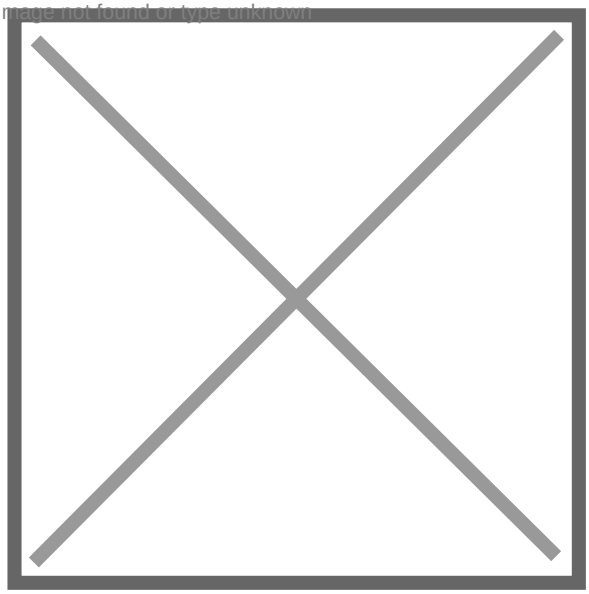

Conges pour formation -cif

Par **brunpaty**, le **11/05/2010** à **12:13**

Bonjour,

J'ai demandé un congé de formation d'une durée de 9 mois qui a été accepté
par mon employeur.

j'ai reçu l'accord par LR, avec comme clause :contrat de travail suspendu pendant la durée de ma formation.

Ma question est de savoir si je conserve mes même droits notamment
pour la mutuelle
pour les tickets restaurants
pour le CE
etc...

Merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés